Décision 22-DCC-32 du 31 mars 2022

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Condifresh par la société Terres de Talcy

Posted on: 15 mars 2022 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Terres de Talcy
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Condifresh

Lire

le texte intégral de la décision
133.6 Ko